



Emplacements Réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Création d'une sente	Commune	3091 m ²
ER 2	Création d'une sente	Commune	1072 m ²
ER 3	Création d'un accès viaire	Commune	567 m ²
ER 4	Création d'un accès viaire	Commune	209 m ²
ER 5	Création d'une sente	Commune	282 m ²

Plan Local d'Urbanisme

Commune de MILLY-LA-FORET

Plan de zonage
Centre-bourg

N
ECHELLE : 1 / 2 500 ème

Vu pour être annexé à notre délibération du 18 décembre 2019 approuvant le P.L.U.

- Le Maire, Patrice Sainsard**
- LEGENDE**
- Limite communale
 - Limite de zone
 - UA** Nom de zone
 - ▨ Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - ▨ Sectors d'aménagement d'ensemble
 - Linéaires sur lesquels la diversité commerciale est à préserver
 - ▨ Emplacements Réservés
 - ▨ Espaces Boisés Classés
 - ★ Eléments de paysage bâti identifiés en application de la loi Paysage
 - ★ Eléments de paysage naturel identifiés en application de la loi Paysage
 - Rues ou sentiers piétonniers dont le tracé est à conserver
 - ▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
 - ▨ Bande de 10 mètres de part et d'autre de la rivière Ecole